



Contacts :

+ Rapide : par courriel depuis votre espace « ameli.pro »

Par tél : 03 80 59 37 59 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Par courrier : Assurance maladie de la Côte d'Or - CS 34548-21045 DIJON cedex

DATE : 4 JUILLET 2018

REFERENCE : CIRCULAIRE CNAM

Simplification des renouvellements des ALD

Le contexte

Une simplification des renouvellements est mise en place. Pour certains assurés, les prolongations d'exonération du ticket modérateur sont accordées automatiquement par le Service Médical sans intervention du médecin traitant.

Les assurés âgés de 80 ans et plus

L'exonération du ticket modérateur est prolongée **automatiquement** par le service médical **sauf** pour la bilharziose, la tuberculose, la lèpre et les affections hors liste (ALD4, 29, 31). L'assuré reçoit une notification indiquant que l'ALD est renouvelée.

Les assurés de moins de 80 ans

Le renouvellement est soit à l'initiative du service médical soit à l'initiative du médecin traitant.

► Le renouvellement géré par le service médical concerne les assurés atteints de :

N°	Libellé ALD Liste
2	Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques
3	Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques
5	Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves
7	Déficit immunitaire primitif grave et infection par le VIH
8	Diabète de type I et 2
9	Formes graves des affections neurologiques (myopathie), épilepsie
11	Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves
13	Maladie coronaire
15	Maladie d'Alzheimer et autres démences
16	Maladie de Parkinson
18	Mucoviscidose
19	Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif ou idiopathique
20	Paraplégie
23	Affections psychiatriques de longue durée *
24	Maladie de Cröhn et rectocolite hémorragique évolutive
25	Sclérose en plaques
28	Suites de transplantation d'organes
32	Polypathologie invalidante

* Seules les pathologies de l'ALD 23 pour lesquelles la procédure d'admission est en mode simplifié bénéficient d'un renouvellement à l'initiative du service médical.



Retrouvez toutes les informations utiles à votre profession sur ameli.fr

La santé progresse avec vous

Directeur de la publication : Yvan Petraszko
Rédaction : Sous-direction professionnels de santé / établissements
Cpam de la Côte-d'Or – CS 34548 – 21045 Dijon Cedex





Le renouvellement est assuré trois mois avant l'échéance de l'exonération du ticket modérateur et l'assuré reçoit une notification indiquant que l'ALD est renouvelée.

- **Le renouvellement est à l'initiative du médecin traitant : il est argumenté et formalisé. Il concerne les assurés atteints de :**

N°	Libellé ALD Liste
1	Accident vasculaire cérébral invalidant
4	Bilharziose compliquée
6	Maladies chroniques actives du foie et cirrhoses
10	Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles
14	Insuffisance respiratoire chronique grave
17	Maladies métaboliques héréditaires (MMH)
21	Vascularites, lupus érythémateux aigu systémique, sclérodermie
22	Polyarthrite rhumatoïde évolutive
23	Affections psychiatriques de longue durée **
26	Scoliose idiopathique structurale évolutive
27	Spondylarthrite grave
29	Tuberculose active et lèpre
30	Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique
	Hypertension artérielle sévère
31	Hors Liste

** Les pathologies de l'ALD 23 pour lesquelles la procédure d'admission est en mode argumenté ne bénéficient pas d'un renouvellement à l'initiative du service médical.

L'information du médecin traitant : amelipro

Une fonction dans **amelipro** (téléservice « **suivre le renouvellement** ») permet au médecin traitant d'accéder à l'ensemble de sa patientèle en ALD et de disposer pour chaque patient de la liste complète de ses ALD avec leurs dates de fin respectives. Le médecin traitant peut accéder à l'information sans la carte Vitale du patient.

Le médecin peut également consulter une liste spécifique des patients en ALD dont l'exonération du ticket modérateur arrive à échéance dans les deux mois, correspondant aux patients dont l'ALD n'a pas été renouvelée automatiquement par le service médical. Il peut donc procéder au renouvellement en utilisant le PSE (protocole de soins électronique) qui a été modifié permettant ainsi de cocher la case « renouvellement » et d'accéder au pavé de saisie des arguments « critères diagnostiques et plan de soin prévu ».

Le médecin traitant pourra éditer dans **amelipro** le document « **Etat de prise en charge en cours** » destiné à être remis à son patient (menu Protocoles de soins et ALD / consulter). Ce document se substitue au volet 3 patient du protocole de soins.

Les ALD échues sont affichées pendant 6 mois.



Retrouvez toutes les informations utiles à votre profession sur ameli.fr

La santé progresse avec vous

Directeur de la publication : Yvan Petraszko
Rédaction : Sous-direction professionnels de santé / établissements
Cpam de la Côte-d'Or – CS 34548 – 21045 Dijon Cedex



En Direct réglementaire



En consultation, avec la carte Vitale de son patient, le médecin visualise ses ALD ainsi que leur date de fin.

- 1 A partir du menu Protocoles de soins et ALD, le médecin a accès au télé service **CONSULTER** à partir duquel il peut :
 - 2 Visualiser la date de fin des ALD de son patient
 - 3 Imprimer le document « Etat de la prise en charge en cours »

The screenshot shows the AmeliPro interface for a doctor (DR Jean DUPONT). The 'Services patients' menu is highlighted with a red circle and the number 1. The 'Protocoles de soins et ALD : Consulter' option is selected. The 'Information patient' sidebar shows details for patient ROGER (NIR: 1400767482007). Below, the 'ALD/Protocole de soins du patient' section shows a table of ALDs with a red circle and the number 2 around the date '21/07/2020'. The 'Etat de la prise en charge en cours' document is shown with a red circle and the number 3 around the date '20/09/2016'.

Services patient > ALD/Protocole de soins du patient > Consulter

Consulter une ALD / Protocoles de soins du patient

LISTE DES ALD

N° ALD	CIM10	Libellé de l'ALD	Date
14	J45	INSUFFISSANCE RESPIRATOIRE CHRONIQUE GRAVE	
30	C01	TUMEUR MALIGNE	21/07/2020

PROTOCOLES DE SOINS

Protocole de soins	Périmé depuis le	PSAM	245678912
Protocole de soins	Valeable jusqu'au	30/09/2016	123456789

Etat de la prise en charge en cours

Personne recevant les soins

Identification de la personne recevant les soins

N° ALD

N° ALD	Libellé de l'ALD	Date de fin
C01	Tumeur maligne	21/07/2020
J45	Insuffisance respiratoire chronique grave	

Etat de la prise en charge valide jusqu'au : 20/09/2016



Retrouvez toutes les informations utiles à votre profession sur ameli.fr

La santé progresse avec vous

Directeur de la publication : Yvan Petraszko
 Rédaction : Sous-direction professionnels de santé / établissements
 Cpm de la Côte-d'Or – CS 34548 – 21045 Dijon Cedex





En dehors des consultations, sans carte Vitale du patient, le médecin peut visualiser sa patientèle ayant une ALD ainsi que le détail et la date de fin de celle-ci.

The screenshot shows the Ameli Pro interface for a doctor. The top navigation bar includes 'MÉDECIN' and 'DR Jean DUPONT'. The main content area is divided into three columns: 'Activités', 'Services patients', and 'Information patient'. The 'Services patients' column contains a list of actions, with 'Protocoles de soins et ALD : Consulter Créer, Gérer, Suivre le renouvellement' circled in blue and labeled with a '1'. The 'Information patient' column shows details for a patient named ROGER. Below this is a 'VACCINATION GRIPPE' banner.

The bottom section, titled 'AFFECTIIONS LONGUES DURÉES', shows 'MES PATIENTS EN ALD - SUIVI DE RENOUELEMENT'. It features a filter section with 'LISTE DE MES PATIENTS' and two radio buttons: 'Dossiers dont échéance est à deux mois' (circled in blue and labeled '3') and 'Tous mes patients en ALD' (circled in blue and labeled '2'). Below the filter, it indicates '54 patients concernés' and a 'Trier par' dropdown menu. A table lists three patients:

Nom	Né(e) le	Régime	Actions
DURAND Marie	Né(e) le : 21/09/1967	MSA	
DUPONT Jacques	Né(e) le : 07/02/1951	Régime Général	
DELAMARE Mireille	Né(e) le : 18/11/1948	MGEN	



Retrouvez toutes les informations utiles à votre profession sur ameli.fr

La santé progresse avec vous

Directeur de la publication : Yvan Petraszko
Rédaction : Sous-direction professionnels de santé / établissements
Cpam de la Côte-d'Or – CS 34548 – 21045 Dijon Cedex